



AVIS IMPORTANTS.

1o A MM. LES DIRECTEURS DE LA STE.-ENFANCE.

*MM. les DIRECTEURS de la Ste.-Enfance sont
instamment priés :*

1o Lorsqu'il a été impossible de leur faire parvenir les *Annales*, de vouloir bien les ENVOYER CHERCHER, en faisant connaître le nombre qui leur est nécessaire. Il vient souvent de la campagne à la ville des personnes. Ces personnes se chargeront volontiers de ces commissions.*

* N.B.—1o Assez souvent, surtout en hyver, où les communications sont interrompues, MM. les Directeurs sont privés d'Annales, et le zèle des Associés en souffre, parceque l'occasion de les leur envoyer manque. Ils sont donc *conjurés* de les envoyer chercher quand la chose est possible. C'est dans l'intérêt des enfants malheureux; c'est dans l'intérêt de l'Œuvre qui leur est si chère.